DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_047-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-047 – Finances – Budget Assainissement – Affectation des résultats 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, approuvé par délibération du conseil municipal de ce jour,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Anne-Sophie BLOT,
Il est constaté un excédent de 720 558.97€ à la section d'exploitation (résultats à affecter), et un besoin de financement de la section d'investissement compte tenu du déficit de 147 889.46€ et du solde négatif des restes à réaliser de 32 272.50€ (soit un résultat négatif de 180 161.96€)
Entendu l'exposé de Mme BLOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **AFFECTER** au budget 2026, le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2025 du Budget Assainissement de la façon suivante :

Section d'exploitation	002 – Excédent d'exploitation reporté	540 397.01 €
Section d'investissement	001 – Déficit d'investissement reporté	147 889.46 €
Section d'investissement	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	180 161.96 €

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL